

Entrée en 6^{ème} / FAQ POUR LES PARENTS DES ECOLES PUBLIQUES / RENTREE 2026

Madame, monsieur, vous souhaitez inscrire votre enfant en classe de 6^{ème} dans un collège public des Alpes-Maritimes à la rentrée scolaire 2026. Vous trouverez, ci-dessous, les réponses aux différentes questions liées à la procédure de passage en 6^{ème} et d'affectation ainsi que les opérations à respecter.

Cliquez sur la question pour lire la réponse.

1. [Quelles sont les démarches à effectuer pour l'entrée en 6^{ème} de mon enfant ?](#)
2. [Je ne suis pas d'accord avec la décision de passage, que faire ?](#)
3. [Dans quel collège sera affecté mon enfant ?](#)
4. [Et si je souhaite demander une affectation dans un autre collège ?](#)
5. [Comment est réalisée l'affectation ?](#)
6. [A quoi sert la fiche de liaison « volet 1 » ?](#)
7. [Nous sommes séparés, notre enfant est en résidence alternée, comment faire ?](#)
8. [A quoi sert la fiche de liaison « volet 2 » ?](#)
9. [Quels sont les motifs de dérogation ? les justificatifs obligatoires ?](#)
10. [Comment sont accordées les dérogations ?](#)
11. [Pour demander une dérogation au titre du motif boursier sur critère sociaux, comment savoir si mon enfant pourra bénéficier d'une bourse en collège ?](#)
12. [Si je n'obtiens pas la dérogation, est-ce que je peux faire une nouvelle demande de dérogation ?](#)
13. [A quel moment est-ce que je saurai si la dérogation a été acceptée et dans quel collège mon enfant sera affecté ?](#)
14. [Si j'envoie ma demande de dérogation directement à la DSDEN, est-ce qu'elle sera prise en compte ?](#)
15. [Quelle est la date limite pour faire une demande de dérogation ?](#)
16. [Si notre situation change après la date limite \(déménagement...\), comment faire ?](#)
17. [Mon enfant a des besoins spécifiques, comment postuler en ULIS, en SEGPA ou en UPE2A ?](#)
18. [Comment postuler en 6^{ème} section internationale ?](#)
19. [Comment postuler en section sportive scolaire ou en sport-études ?](#)
20. [Mon enfant est présélectionné en section sportive, est-ce que ma demande de dérogation sera automatiquement acceptée ?](#)
21. [Comment demander une dérogation pour un collège proposant une classe bilingue, une autre langue ou une autre option artistique ou sportive ?](#)
22. [Comment postuler en classe à horaires aménagés musique \(CHAM\), danse \(CHAD\) ou cinéma \(CHAC\) ?](#)
23. [Comment postuler en internat ?](#)
24. [Je veux scolariser mon enfant dans un établissement privé, que faut-il faire ?](#)
25. [Nous déménageons dans un autre département, que faut-il faire ?](#)
26. [Nous résidons dans les Alpes-Maritimes mais nous demandons une affectation dans un département voisin \(83, 04\). Comment devons-nous nous y prendre ?](#)
27. [A quel moment doit-on s'inscrire au collège ?](#)
28. [J'ai fait un recours, est-ce que je dois quand même inscrire mon enfant dans le collège d'affectation ?](#)
29. [Je n'ai pas obtenu la dérogation, est-ce que je peux faire un recours ?](#)
30. [J'ai d'autres questions, à qui puis-je les poser ?](#)

1. Quelles sont les démarches à effectuer pour l'entrée en 6^{ème} de mon enfant ?

L'entrée en 6^{ème} comporte **3 étapes** :

1. La validation du **passage en 6^{ème}** par le conseil des maîtres (décision de passage) ;
2. L'**affectation** dans un collège public par l'Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale (campagne AFFELNET 6) ;
3. L'**inscription** en collège, par l'intermédiaire du service en ligne inscription (portail Scolarité-Services) ou directement auprès du collège de secteur.

Au cours des prochaines semaines, l'école vous remettra plusieurs **documents à lire et compléter attentivement et à signer** par les deux parents :

- La décision de passage en 6^{ème} ;
- Le volet 1 de la fiche de liaison AFFELNET (vérification de l'adresse de résidence de l'enfant et de vos données administratives) ;
- Le volet 2 de la fiche de liaison AFFELNET (formulation de vos vœux d'affectation, demande de dérogation éventuelle).

2. Je ne suis pas d'accord avec la décision de passage, que faire ?

Vous disposez de 15 jours pour former un recours devant la **commission départementale d'appel**. **Pour effectuer cette démarche vous devez demander le dossier de recours au directeur de l'école**. Vous pourrez joindre des justificatifs et être entendus par la commission départementale d'appel qui se réunira fin juin à la DSDEN.

La date limite de réception du dossier de recours par l'école est fixée au jeudi 21 mai 2026.

3. Dans quel collège sera affecté mon enfant ?

Les collèges publics accueillent en priorité les élèves habitant dans leur secteur de recrutement. Le secteur est déterminé par l'adresse de résidence de l'élève. Ce n'est donc ni l'école élémentaire fréquentée ni l'adresse professionnelle des parents ni l'adresse d'un proche qui déterminent le collège de secteur.

Chaque adresse est rattachée à un secteur de collège, ce rattachement appelé **sectorisation** est effectué par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes. Vous pouvez consulter la sectorisation des collèges des Alpes-Maritimes sur le site du Conseil départemental : <https://www.departement06.fr/colleges/mon-college-dans-les-alpes-maritimes-16827.html>

4. Et si je souhaite demander une affectation dans un autre collège ?

Vous trouverez ci-après les différentes possibilités d'affectation ou de dérogation hors collège de secteur.

5. Comment est réalisée l'affectation ?

L'affectation en collège **public** est prononcée par l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes qui fixe le calendrier applicable. La procédure d'affectation en 6^{ème} est informatisée et gérée avec le logiciel national d'aide à l'affectation **AFFELNET 6^{ème}**. Cette application comporte les données de votre enfant mises à jour par l'école notamment à partir des informations renseignées dans les volets 1 et 2 de la fiche de liaison AFFELNET 6^{ème} que vous remettra l'école (voir ci-dessous).

L'application positionne les élèves dans leur collège de secteur et traite les demandes de dérogation hors secteur en fonction des places disponibles et de l'ordre de priorité des motifs de dérogation.

La décision individuelle d'affectation sera notifiée aux familles par le principal du collège dans lequel votre enfant est affecté à partir du mardi 9 juin 2026. Aucune réponse ne pourra être donnée avant cette date.

6. A quoi sert la fiche de liaison « volet 1 » ?

Cette fiche AFFELNET comporte les données administratives de votre enfant que vous corrigerez, si nécessaire, avant de la retourner à l'école sans délai. Le directeur saisira ensuite les modifications dans AFFELNET. L'adresse de résidence de

l'élève détermine le collège d'affectation. Elle est vérifiée avec soin.

En cas de changement de domicile, il conviendra de fournir **deux** des justificatifs de domicile suivants :

- Facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou d'internet (de moins de 3 mois)
- Quittance de loyer
- Dernier avis d'imposition
- Titre de propriété ou contrat de bail

Aucun certificat d'hébergement de l'élève chez une tierce personne ne pourra être pris en compte sans une décision du juge aux affaires familiales ou une décision de placement judiciaire.

Les factures de téléphone mobile, les attestations de la CAF et les compromis de vente ne sont pas acceptés.

7. Nous sommes séparés, notre enfant est en résidence alternée, comment faire ?

Il sera remis à chaque parent un volet 1. Au retour des volets 1, si l'adresse de résidence de l'enfant indiquée n'est pas identique, il vous sera remis un volet 1BIS. Vous ne pouvez choisir **qu'une seule adresse de résidence pour l'affectation de votre enfant en collège**. Si vous ne parvenez pas à un accord avec l'autre parent, vous devez saisir le juge aux affaires familiales (JAF) sans délai. Dans l'attente, l'affectation de votre enfant sera suspendue et sera prononcée ultérieurement et en fonction des places disponibles.

8. A quoi sert la fiche de liaison « volet 2 » ?

Sur cette fiche vous précisez le choix de **langue vivante** (cette information est indicative, elle devra être confirmée au moment de l'inscription en collège) et les **vœux d'affectation** :

- Pour confirmer la **demande d'affectation de l'élève dans son collège public de secteur**, vous devez cocher « oui » à la question C,
- Pour formuler une **demande de dérogation pour un autre établissement**, vous devez
 - cocher « non » à la question C,
 - inscrire le nom du collège demandé par dérogation à la rubrique F,
 - cocher le ou les motifs de dérogation
 - et joindre obligatoirement les justificatifs correspondants aux motifs de dérogation précisés dans le tableau ci-après. Un simple courrier explicatif n'est pas un justificatif.

9. Quels sont les motifs de dérogation ? les justificatifs obligatoires ?

	MOTIFS DE DEROGATION classés par ordre de priorité	PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES à fournir impérativement le vendredi 27 mars 2026 au plus tard
N°1	Elève souffrant d'un handicap	Décision de la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées relevant de la MDA/MDPH
N°2	Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Avis du médecin scolaire ou convention Hôpital/Education nationale
N°3	Elève boursier sur critères sociaux	Avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 photocopié dans son intégralité sur lequel figure le revenu fiscal de référence
N°4	Elève dont un frère ou une sœur sera scolarisé(e) dans le collège demandé à la rentrée 2026	Certificat de scolarité 2025/2026 dans le collège demandé (sauf élève de 3 ^{ème} qui ne sera plus présent à la rentrée 2026)
N°5	Limite de secteur	Sur une seule page , copie du plan indiquant les 2 collèges ainsi que le domicile
N°6	Parcours scolaires particuliers (voir liste dans la FAQ) : sections internationales, CHAM - CHAD - CHAC, sections sportives (élèves hors secteur justifiant d'une pré-sélection uniquement), internat	
N°7	Convenances personnelles – courrier explicatif de la famille + justificatifs ➔ <i>en l'absence de pièce justificative la demande de dérogation ne sera pas saisie</i>	

Attention : en l'absence de pièce justificative conforme remise à l'école avant le 27 mars 2026, la demande de dérogation sera étudiée au titre du motif 7 « Convenances personnelles – autres situations ».

Les dossiers incomplets et hors délai ne sont pas pris en compte dans AFFELNET.

10. Comment sont accordées les dérogations ?

Après affectation des élèves du secteur, les dérogations sont traitées par AFFELNET 6ème, en fonction de l'ordre de priorité des motifs de dérogation fixé par le ministère de l'Éducation nationale (voir tableau ci-dessus) et dans la limite des places disponibles dans le collège demandé.

Toutes les demandes de dérogation ne peuvent pas être acceptées, car **les capacités d'accueil des collèges sont limitées. Les refus de dérogations sont toujours liés aux limites des capacités d'accueil.** En effet, les élèves du secteur sont toujours prioritaires y compris au titre des parcours scolaires particuliers.

Aucune dérogation accordée ne pourra être modifiée, **l'affectation est définitive et engage la famille pour la durée de la scolarité de l'enfant au collège.** De plus, elle n'entraîne pas la prise en charge des transports scolaires par la collectivité.

11. Pour demander une dérogation au titre du motif boursier sur critère sociaux, comment savoir si mon enfant pourra bénéficier d'une bourse en collège ?

Vous pouvez utiliser le simulateur de bourse <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728> (en attendant la mise à jour 2026 : barème rentrée 2025, revenu fiscal de référence 2024) ou vous référer au tableau suivant :

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024			
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	18 130	9 800	3 458
2	22 313	12 062	4 256
3	26 497	14 324	5 054
4	30 680	16 586	5 852
5	34 865	18 847	6 650
6	39 048	21 109	7 448
7	43 232	23 371	8 246
8 ou plus	47 416	25 632	9 044
Montant annuel de la bourse	120 €	330 €	516 €

L'obtention d'une dérogation au titre du motif élève boursier ne constitue pas une demande de bourse. A la rentrée, le collège vous indiquera la procédure en vigueur pour effectuer cette demande de bourse.

12. Si je n'obtiens pas la dérogation, est-ce que je peux faire une nouvelle demande de dérogation ?

Non, on ne peut faire qu'une seule demande de dérogation.

13. A quel moment est-ce que je saurai si la dérogation a été acceptée et dans quel collège mon enfant sera affecté ?

A partir du mardi 9 juin 2026, le collège d'affectation diffusera les notifications individuelles d'affectation selon les modalités suivantes :

- dérogation accordée : notification transmise par le collège demandé ;
- dérogation refusée : notification transmise par le collège de secteur.

Aucune réponse ne peut être donnée avant cette date.

Le collège pourra effectuer l'envoi de la notification individuelle par mail si votre adresse de messagerie a été communiquée à l'école avant le vendredi 27 mars 2026 ou par courrier postal ou remise en main propre lors de l'inscription.

14. Si j'envoie ma demande de dérogation directement à la DSDEN, est-ce qu'elle sera prise en compte ?

La DSDEN ne traite pas les demandes envoyées directement. Toutes les demandes de dérogation (volet 2 et justificatifs) doivent être adressées au directeur d'école, le 27 mars 2026 au plus tard. C'est le directeur qui doit les saisir dans AFFELNET 6^{ème} après vérification de la validité des justificatifs transmis par la famille.

15. Quelle est la date limite pour faire une demande de dérogation ?

Vous devez remettre le volet 2 et les justificatifs valides au directeur d'école le 27 mars 2026, au plus tard.

16. Si notre situation change après la date limite (déménagement...), comment faire ?

La procédure AFFELNET comporte un calendrier qui concerne tous les élèves du département. En dehors de ce calendrier, vous devez informer immédiatement le directeur d'école et lui transmettre les justificatifs correspondants.

Les changements de situation sans justificatif valide ne sont pas traités. Ces changements signalés tardivement seront pris en compte **hors procédure AFFELNET en fonction des places disponibles** à l'issue des inscriptions. En l'absence de place dans le collège de secteur, il est conseillé aux familles d'attendre la libération d'une place jusqu'à la rentrée scolaire. Si nécessaire, une place sera proposée par la DSDEN dans un autre établissement de proximité.

17. Mon enfant a des besoins spécifiques, comment postuler en ULIS, en SEGPA ou en UPE2A ?

Le directeur de l'école pourra vous préciser les démarches à réaliser pour une admission dans une classe de collège adaptée aux besoins de votre enfant.

18. Comment postuler en 6ème section internationale ?

Pour la rentrée 2026, les inscriptions à l'admission en 6è section internationale sont terminées depuis le 26 janvier 2026. Pour en savoir plus : <https://www.ac-nice.fr/sections-internationales-au-college>

Pour tous les élèves admis et affectés en section internationale (secteur et hors secteur), il faudra informer l'école d'origine, lui remettre une copie du message reçu après l'acceptation de l'affectation et effectuer une demande de dérogation au titre d'un parcours scolaire particulier (motif 6). Il n'existe pas de section européenne en collège.

19. Comment postuler en section sportive scolaire et en sport-études ?

Si vous souhaitez que votre enfant intègre une **section sportive scolaire**, contactez directement le collège concerné pour connaître le calendrier et les modalités d'admission (voir liste exhaustive ci-dessous). Si votre enfant a réussi les tests de pré-sélection d'un collège qui n'est pas son collège de secteur, vous devez faire une demande de dérogation au titre d'un parcours scolaire particulier (motif 6) et remettre une copie de la notification de pré-sélection à l'école avec le volet 2 avant le vendredi 27 mars 2026. Si votre enfant a réussi les tests de pré-sélection de son collège de secteur, il n'y a pas de demande de dérogation. Lors de son inscription, vous ferez valoir sa réussite aux tests et confirmerez sa demande d'intégrer la section sportive.

Les élèves **reconnus sportifs de haut niveau** peuvent demander à intégrer l'un des 4 collèges proposant le parcours sport-études. Vous devez faire une demande de dérogation au titre d'un parcours scolaire particulier (motif 6) et remettre à l'école, avec le volet 2 et avant le vendredi 27 mars 2026, une copie de l'attestation générée sur le PSQS (Portail du Suivi Quotidien des Sportifs) faisant apparaître l'inscription de votre enfant sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau (catégorie 1) ou bien au titre d'une structure du Projet de Performance Fédéral (catégorie 2).

20. Mon enfant est présélectionné en section sportive, est-ce que ma demande de dérogation sera automatiquement acceptée ?

Les demandes de dérogation des élèves présélectionnés en section sportive **ne sont pas acceptées automatiquement** : l'affectation dépend des places disponibles dans le collège d'accueil après affectation des élèves de secteur et des élèves relevant de motifs de dérogation prioritaires de rang supérieur (voir tableau ci-dessus).

21. Comment demander une dérogation pour un collège proposant une classe bilingue, une autre langue ou une autre option artistique ou sportive ?

Il s'agit de modalités pédagogiques non gérées par AFFELNET 6^{ème} et pour lesquelles il n'est pas possible de formuler une demande de dérogation au titre du Parcours Scolaire Particulier (motif 6). La demande de dérogation sera formulée au titre du motif 7 pour « **convenances personnelles – Autres situations** » si votre enfant ne justifie pas d'un autre motif de dérogation comportant un rang de priorité supérieur. Si l'élève obtient une affectation dans ce collège, la demande

d'option spécifique se fera au moment de l'inscription auprès du chef d'établissement qui décidera en fonction des places disponibles car l'obtention de l'option n'est pas automatique.

22. Comment postuler en classe à horaires aménagés musique (CHAM), danse (CHAD) ou cinéma (CHAC) ?

Le dossier de candidature doit être retiré auprès du collège concerné et y être déposé selon le calendrier indiqué.

Pour tous les élèves admis en CHAM, en CHAD ou en CHAC (secteur et hors secteur), il faut faire une demande de dérogation au titre d'un parcours scolaire particulier (motif 6).

23. Comment postuler en internat ?

Les demandes d'internat doivent être effectuées à l'aide du formulaire en ligne jusqu'au 13 mars 2026 inclus :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2026-internat-college-06>

Pour une demande d'affectation en internat hors collège de secteur, vous devez faire une demande de dérogation au titre d'un parcours scolaire particulier (motif 6).

Les familles seront informées des résultats de leur candidature en internat à partir du 27 mai 2026.

24. Je veux scolariser mon enfant dans un établissement privé, que faut-il faire ?

Sur le volet 2, vous cochez « non » à la question C.

Il vous appartient de faire toutes les démarches nécessaires directement auprès du collège privé. Votre enfant ne participera pas à la campagne AFFELNET et ne sera pas affecté dans un collège public.

S'il n'obtient pas de place dans un établissement privé, la demande d'affectation dans un établissement public sera prise en compte après la campagne AFFELNET **en fonction des places disponibles après inscription des élèves affectés.**

25. Nous déménageons dans un autre département, que faut-il faire ?

Sur le volet 2, vous cochez « non » à la question C. Vous contacterez dès que possible la DSDEN du département concerné. Votre école peut vous aider à contacter la DSDEN du nouveau département pour connaître les procédures applicables.

Il ne s'agit pas d'une demande de dérogation puisque vous quittez les Alpes-Maritimes.

26. Nous résidons dans les Alpes-Maritimes mais nous demandons une affectation dans un département voisin (83, 04). Comment devons-nous nous y prendre ?

Il s'agit d'une demande de dérogation hors département puisque vous résidez dans les Alpes-Maritimes. Sur le volet 2, vous cochez « non » à la question C.

Vous demanderez au directeur de l'école de vous remettre le formulaire '**demande de dérogation hors département**'. Votre enfant ne sera pas affecté dans un collège des Alpes-Maritimes.

S'il n'obtient pas de place dans le Var ou les Alpes de Haute-Provence, la demande d'affectation dans un établissement des Alpes-Maritimes sera prise en compte après la campagne AFFELNET **en fonction des places disponibles après inscription des élèves affectés.**

27. A quel moment doit-on s'inscrire au collège ?

L'inscription ne peut pas être effectuée avant la publication des résultats d'affectation le 9 juin 2026.

Le collège d'affectation vous notifiera la décision d'affectation et vous précisera le calendrier et la procédure d'inscription.

En cas de retard d'inscription, la place de votre enfant pourrait être attribuée à un autre élève.

Si une inscription en ligne est proposée par le collège, vous pouvez activer votre compte **EDUCONNECT** dès maintenant pour accéder au **portail scolarité service** :

<https://educonnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO?execution=e1s1>

Pour activer le compte **EDUCONNECT** vous devez utiliser le numéro de téléphone portable que vous avez indiqué à l'école. Vous pouvez aussi vous connecter au portail scolarité service avec un compte **FRANCECONNECT**.

28. J'ai fait un recours, est-ce que je dois quand même inscrire mon enfant dans le collège d'affectation ?

En attendant les résultats du recours, il est vivement recommandé d'inscrire son enfant dans le collège d'affectation pour ne pas perdre le bénéfice de la place accordée.

A défaut d'inscription rapide, cette place pourrait être attribuée à un autre élève et une nouvelle affectation de votre enfant pourrait être prononcée dans un établissement plus éloigné, si le recours n'aboutit pas faute de place dans l'établissement demandé.

29. Je n'ai pas obtenu la dérogation, est-ce que je peux faire un recours ?

Uniquement en cas de changement de situation de l'élève ou de sa famille depuis le dépôt de la demande initiale, un seul recours gracieux écrit et motivé par de nouveaux justificatifs peut être formulé en courrier recommandé avec accusé de réception auprès de :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes
DSDEN 06 – DEAE 1
53, avenue Cap de Croix 06181 Nice cedex

Les demandes reçues avant le **16 juin 2026** seront étudiées en commission de recours le **26 juin 2026 en fonction des places disponibles** et les décisions seront notifiées à partir du lundi 29 juin 2026.

Aucun autre recours ne sera étudié après cette date. **La décision de la commission de recours est définitive et il ne sera pas donné suite à un nouveau recours ni à une nouvelle demande de dérogation.**

30. J'ai d'autres questions, à qui puis-je les poser ?

Le directeur de l'école ainsi que le professeur de votre enfant sont vos interlocuteurs privilégiés pour toute question.

Liste des collèges proposant des parcours scolaires particuliers et des dispositifs spécifiques Année scolaire 2026/2027

6^{ème} CHAM-CHAD-CHAC Classes à horaires aménagés musique, danse ou cinéma / se renseigner auprès du collège

Les Mûriers – Cannes (musique) *	International Joseph Vernier – Nice (cinéma) *
Carnot – Grasse (musique)*	Jean-Baptiste Rusca – Tende (musique) *
Henri Matisse – Nice (danse, musique)	

6^{ème} Sections internationales : <https://bv.ac-nice.fr/isi2d/famille/> Inscriptions jusqu'au 26 janvier 2026

International Joseph Vernier – Nice (arabe, chinois, italien, portugais, russe)	Niki de St Phalle – Valbonne (anglais)
Antoine Risso – Nice (anglais)	International de Valbonne (allemand, anglais, chinois, espagnol, italien)
L'Eganaude – Biot (anglais, italien) / César – Roquefort-les-Pins (anglais)	

6^{ème} Sections sportives scolaires / se renseigner auprès du collège

S. Béchet – Antibes (Football)	Jules Romains – Nice (Basket-ball)
Fersen – Antibes (Basket-Ball, natation)	Maurice Jaubert – Nice (Football)
La Fontonne – Antibes (Handball)	Parc Impérial – Nice (Natation, tennis)
Roustan – Antibes (Judo)	Port Lympia – Nice (Athlétisme)
L'Eganaude – Biot (Escalade)	Antoine Risso – Nice (Football)
Les Bréguières – Cagnes-sur-mer (Football)	Simone Veil – Nice (escalade)
Jules Verne – Cagnes-sur-mer (Judo)	Ségurane – Nice (danse, basket)
Capron – Cannes (voile)	Arnaud Beltrame – Pégomas (arts du cirque)
Paul Langevin – Carros (Handball)	Paul Arène – Peymeinade (Volley ball) *
Carnot – Grasse (Handball)	Jean Franco - St-Etienne-de-Tinée (Montagne, ski)
St-Hilaire – Grasse (Gymnastique féminine, rugby)	Joseph Pagnol – St-Laurent-du-Var (Volley ball *, natation)
Pierre Bonnard – Le Cannet (Basket-ball, volley ball)	St-Exupéry – St-Laurent-du-Var (Gymnastique)
Emile Roux – Le Cannet (Escalade) *	Ludovic Bréa – St-Martin-du-Var (Escalade)
François Rabelais – L'Escarène (VTT)	Jean-Baptiste Rusca – Tende (Montagne)
Albert Camus – Mandelieu (Golf, handball)	Saint-Blaise – St-Sauveur-sur-Tinée (Activités de pleine nature)
Les Mimosas – Mandelieu (voile)	Romée de Villeneuve – Villeneuve-Loubet (Tennis de table)
Frédéric Mistral – Nice (Football féminin)	

6^{ème} sport-études / se renseigner auprès du collège

Fersen – Antibes (Natation, gymnastique, tir)	Parc Impérial – Nice (handball, judo, football, tennis, voile)
	Jean Franco – St-Etienne-de-Tinée (ski)

Internats <https://www.demarche.numerique.gouv.fr/commencer/2026-internat-college-06> Inscriptions jusqu'au 13 mars 2026

L'Eau vive – Breil-sur-Roya	Jean Franco – Saint-Etienne-de-Tinée	Jean-Baptiste Rusca - Saint-Dalmas-de-Tende
St-Hilaire – Grasse	St-Blaise – Saint-Sauveur-sur-Tinée	Jean Salines – Roquebillière
Auguste Blanqui – Puget-Théniers	Jean Médecin – Sospel	Simon Wiesenthal – St-Vallier-de-Thiery

6^{ème} SEGPA / se renseigner auprès de l'école

Bertone – Antibes	Les Jasmins – Grasse	Frédéric Mistral – Nice
Les Bréguières – Cagnes-sur-mer	Pierre Bonnard – Le Cannet	Louis Nucéra – Nice
Les Mûriers – Cannes la Bocca	Guillaume Vento – Menton	Port Lympia – Nice
Paul Langevin – Carros	Les Campelières – Mougins	La Vésobie-Jean Salines – Roquebillière
Roger Carles - Contes	Jean-Henri Fabre – Nice	St-Exupéry – St-Laurent-du-Var
Cantepedrix – Grasse	Maurice Jaubert – Nice	Pablo Picasso Vallauris

6^{ème} ULIS / se renseigner auprès de l'école

Bertone – Antibes	Yves Klein – La Colle-sur-Loup	Antoine Risso – Nice
Fersen – Antibes	Pierre Bonnard – Le Cannet	Jules Romains – Nice
La Fontonne - Antibes	Pré des Roures – Le Rouret	Jean Rostand – Nice
Roustan – Antibes	Les Mimosas – Mandelieu	Ségurane – Nice
Cocteau – Beaulieu-sur-mer	André Maurois - Menton	Jules Valeri - Nice
André Malraux – Cagnes-sur-mer	Guillaume Vento – Menton	Simone Veil – Nice
Les Mûriers – Cannes la Bocca	Les Campelières – Mougins	Joseph Vernier – Nice
Capron – Cannes	L'Archet – Nice	Henri Matisse – Nice
Les Vallergues – Cannes la Bocca	Alphonse Daudet – Nice	Auguste Blanqui – Puget-Théniers
Gérard Philipe – Cannes la Bocca	Raoul Dufy – Nice	La Vésobie-Jean Salines – Roquebillière
Paul Langevin – Carros	Roland Garros – Nice	Joseph Pagnol – St-Laurent-du-Var
Roger Carles – Contes	Jean Giono – Nice	Ludovic Bréa – St-Martin-du-Var
Carnot – Grasse	Maurice Jaubert – Nice	La Bourgade – La Trinité
Cantepedrix – Grasse	Frédéric Mistral – Nice	Pablo Picasso – Vallauris
Les Jasmins – Grasse	Louis Nucéra – Nice	La Sine – Vence
St Hilaire – Grasse	Parc Impérial - Nice	Romée de Villeneuve – Villeneuve-Loubet
Rabelais – L'Escarène	Port Lympia – Nice	

*ouvertures 2026